

# INFORMATION COVID-19



M J C  
— Jacques Prévert —

À partir du 08 Mars 2021, toute personne (enfant à partir de 6 ans, ado., adulte), accueillie à la MJC PREVERT devra porter un masque homologué de catégorie 1. La Préfecture considère qu'il faut renforcer la protection dans les établissements recevant du public en raison de l'émergence de variants du COVID19 potentiellement plus transmissibles, et cela passe par des masques plus performants que ceux confectionnés à la maison (en tissus).

Dans le cadre des activités proposées en présentiel à la MJC ( accueil de loisirs du mercredi après-midi, ateliers JIMI, Guitare enfants, dessin enfants et ados), **il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.**

Pour s'assurer que les masques sont conformes à la réglementation, il faut que la mention **Catégorie (1 ou UNS1)** soit clairement indiquée à côté de l'inscription **AFNOR** sur l'emballage, la notice ou l'étiquette du masque.

**MASQUE LAVABLE  
DE CATEGORIE 1**



Filtre 90% des particules de taille moyenne de 3 µm

**MASQUE JETABLE  
DE TYPE 1 (CHIRURGICAL)**



Filtre 95% des particules de taille moyenne de 3 µm